

## LE S.A.G.E. DE LA MAULDRE : COMME UNE IMAGE ... D'UNE GESTION CONCERTÉE DE L'EAU SUR UN BASSIN VERSANT

Approuvé par l'arrêté préfectoral du 4 Janvier 2001, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la Mauldre est un document de planification dans le domaine de l'eau, instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et modifié par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006.

Ce document fixe, sur le périmètre du bassin versant de la Mauldre, les orientations d'une gestion intégrée et concertée de la ressource en eau, dans la perspective d'un développement durable de ses usages (alimentation en eau potable, agriculture, préservation des milieux naturels...).

### Les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre du S.A.G.E. de la Mauldre

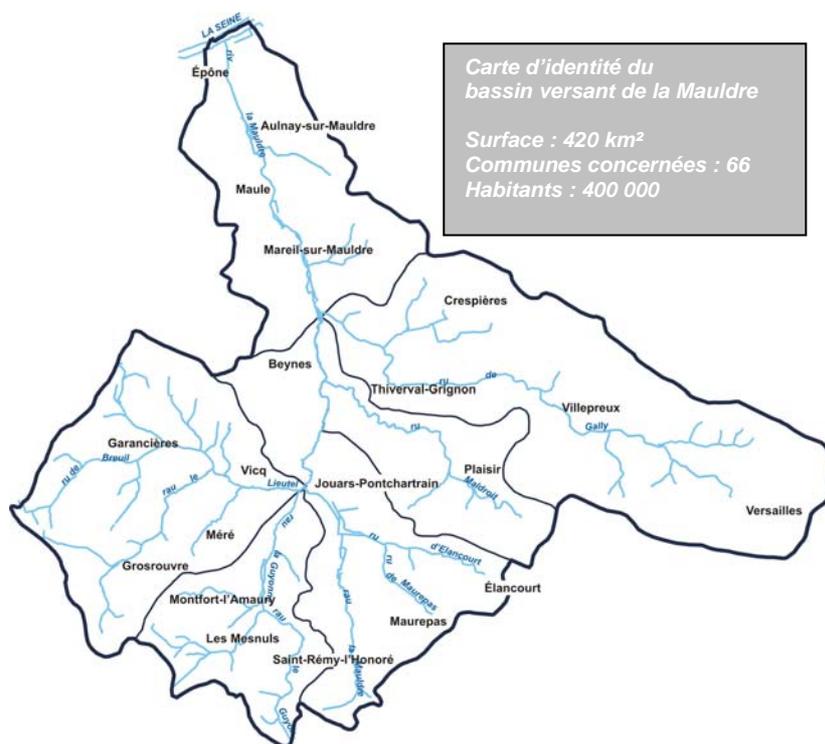
Depuis son approbation, les actions suivantes ont été engagées dans le cadre de la mise en œuvre du S.A.G.E. :

- mise en place d'un réseau de mesures de suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Mauldre depuis 2000,
- réfection des stations d'épuration et amélioration du fonctionnement des réseaux,
- mise en place d'un programme d'actions visant à une meilleure utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin versant de la Mauldre,
- révision et approbation du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (P.P.R.I.) de la vallée de la Mauldre,
- promotion des techniques alternatives permettant de limiter le ruissellement par temps de pluie le plus en amont possible (rétention à la parcelle),
- établissement des périmètres de protection des captages d'eau potable,
- élaboration et mise en œuvre de programmes de travaux en rivière respectueux des milieux naturels,
- surveillance des rivières du bassin versant de la Mauldre par 2 gardes-rivières,
- réalisation d'actions de sensibilisation sur les thématiques de l'eau pour les scolaires et le grand public.

### Pour en savoir plus sur le S.A.G.E. de la Mauldre

Une plaquette, réalisée par le **CO.BA.H.M.A.** intitulée « Le S.A.G.E. de la Mauldre » est mise à votre disposition dans votre mairie.

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter le site Internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr) – rubrique S.A.G.E. Mauldre.



### La portée juridique du S.A.G.E. de la Mauldre

Une fois le S.A.G.E. approuvé par arrêté préfectoral, toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'état et les collectivités territoriales doivent lui être compatibles ou rendues compatibles.

De plus, les documents d'urbanisme des 66 communes du bassin versant de la Mauldre doivent également se conformer au S.A.G.E.. Ceci dans un souci de cohérence avec les objectifs fixés à l'échelle du bassin versant (préservation des zones d'expansion de crues, lutte contre l'imperméabilisation,...).

Les prescriptions du S.A.G.E. de la Mauldre peuvent donc devenir opposables aux tiers par le biais de leur intégration dans les documents d'urbanisme.

### Qu'est ce que le CO.BA.H.M.A. ?



Le **Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (CO.BA.H.M.A.)** est un syndicat mixte créé en 1992.

Il est composé des 24 syndicats intercommunaux intervenant dans le domaine de l'eau sur le bassin versant de la Mauldre et du Conseil Général des Yvelines.

Le **CO.BA.H.M.A.** assure notamment un rôle d'appui technique aux collectivités du bassin versant et aux riverains dans le domaine de l'eau. Il réalise également un suivi de la qualité physico-chimique et biologique de la Mauldre et de ses affluents.